

La carte de séjour

Si vous prévoyez de travailler à l'étranger pour une longue période, vous devrez peut-être vous procurer une carte de séjour. Cette carte donne à un non-ressortissant le droit de résider dans un pays étranger. L'ambassade ou un consulat du pays concerné pourra vous fournir plus de détails à ce sujet.

Le certificat d'inscription au registre des étrangers

Quand vous arriverez dans votre pays d'accueil, vous devrez peut-être vous procurer un certificat d'inscription au registre des étrangers. Vous devrez avoir ce certificat sur vous en tout temps comme preuve de votre identité et de votre statut et il vous faudra le rendre avant votre départ.

Le permis de conduire international

Adressez-vous au bureau de l'Association canadienne des automobilistes (CAA) le plus près de chez vous pour savoir comment obtenir un permis de conduire international. Sachez cependant que, dans certains pays, les étrangers doivent se procurer un permis de conduire national après une certaine période. Renseignez-vous avant de partir ou au moment de votre arrivée. En outre, il est important de vous familiariser avec le code de la route et les règlements avant de prendre le volant dans un pays étranger. Ayez toujours votre police d'assurance automobile quand vous utilisez votre véhicule, au cas où vous auriez un accident.

Le logement

Si votre contrat prévoit que le logement vous est fourni, demandez à l'avance que l'on vous fasse parvenir une description détaillée ou des photos du logement que vous occuperez, un plan des lieux et une liste des meubles. Les adjectifs « occidental » et « meublé » n'ont pas le même sens partout. Renseignez-vous sur le quartier dans lequel est situé le logement et sur les transports en commun. Vérifiez si vous devrez partager le logis avec quelqu'un d'autre. En vous préparant ainsi avant de partir, il y a plus de chances que vous soyez satisfait à votre arrivée.

Si le logement n'est pas inclus dans le contrat, vous pourriez avoir du mal à trouver un logement convenable. Par exemple, si vous cherchez à vous installer dans une ville universitaire au mois de septembre, vous risquez de ne pas avoir beaucoup de choix. En outre, le coût du logement est très élevé dans certains pays. Il faut donc commencer ses recherches à l'avance. Vous pouvez chercher de l'information dans Internet, consulter votre futur employeur, contacter des gens que vous connaissez dans la région où vous travaillerez et faire appel à votre réseau d'amis et de parents pour obtenir des conseils et des suggestions.

La double citoyenneté

Le fait de détenir une double nationalité ne signifie pas forcément que vous pouvez travailler dans les deux pays dont vous êtes citoyen. Il se peut que l'acquisition de la citoyenneté canadienne vous ait fait perdre